



Archives  
Guy Houchon

GH35

Houchon G., Recherche sur la délinquance juvénile africaine en milieu urbain, *VIII<sup>e</sup> Congrès français de criminologie*, Bordeaux, 1967, 163-171.

J'ai pu rencontrer certains de  
leurs de pratiquer et de leur. Ce jour  
l'ont vu ici sur l'acte utilisé  
de montage. Un jour aussi cette  
malheureusement m'expliquer les  
Afrique.

M. Houchon

d'actuels et de législatives  
à l'heure de l'acte de  
l'usage c'est les chaînes  
d'actes. On y va  
claire et de l'acte de l'acte

# RECHERCHE SUR LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE AFRICAINE EN MILIEU URBAIN

PAR

**M. G. HOUCHON,**

Chargé de cours associé

Université Lovanium, Congo, Kinshasa.

---

L'expérience acquise pendant le travail d'organisation d'un service universitaire de criminologie et de pathologie sociale en Afrique centrale nous incite à contribuer aux travaux de la section socioculturelle d'un congrès étudiant la criminalité en milieu urbain à industrialisation rapide, dans la mesure où nous avons été confrontés à des questions conceptuelles et méthodologiques. Cette communication ne vise qu'à rencontrer, dans la mesure de nos moyens, certains des soucis exprimés dans la note de juin 1967 préliminaire aux travaux de cette section.

Les matériaux empiriques qui ont été collectés tant comme source que comme résultat des réflexions qui vont suivre portent sur la délinquance juvénile à Kinshasa en 1965 et 1966 et comprennent aussi la compilation de données diverses sur la délinquance juvénile urbaine en Afrique noire. Ils ne feront toutefois pas l'objet d'une communication détaillée, nos chiffres et les sources bibliographiques seront publiés ailleurs (*R.I.C.P.T.*, décembre 1967).

Si nos données proviennent du milieu urbain d'une très grande capitale africaine qui a connu un rythme de croissance démographique extraordinaire, on ne peut manquer de les situer dans le cadre spécifique d'un pays qui doit se développer. Les termes « à industrialisation rapide » ne peuvent convenir strictement au milieu que nous décrivons. On pense cependant que certaines questions qui se sont posées peuvent être mentionnées sans forcer les cadres du sujet. Une grande ville africaine, croissance artificielle d'une économie de traite et fruit d'une centralisation administrative coloniale, présente des traits démographiques (K. Davis a montré que le pourcentage moyen d'augmentation de la population des villes des pays sous développés a été de 20 % alors qu'il atteignait 15 % pour seize

pays industrialisés au plus fort de leur urbanisation) et socio-culturels voisins du milieu urbain à industrialisation rapide. On peut ajouter qu'il s'agit d'une ville dont l'industrialisation a connu des temps d'arrêt mais dans laquelle ce processus a existé, conditionnant ainsi les modes de vie de larges sections de la population. Le développement industriel de Kinshasa s'explique largement par des facteurs géographiques favorables et la concentration et la dimension des entreprises. Malgré les événements politiques qui ont freiné l'expansion économique, la croissance industrielle de 1957 à 1964 a été beaucoup plus rapide dans le pôle de Kinshasa que dans d'autres régions de la République démocratique du Congo (Lacroix, 1966). Il ne s'agit donc pas d'une ville-parasite au sens de Hoselitz. On peut cependant soutenir, comme pour beaucoup de centres urbains du tiers-monde, que la ville a plus de rapports avec les villes du monde industrialisé étranger qu'avec ses propres campagnes. L'économie sociale est dominée par un chômage endémique, au point qu'une certaine quête des moyens parallèles de subsistance est un trait marquant du mode de vie urbain. Quant à la structure sociale, elle se caractérise par l'effervescence du secteur tertiaire et le développement d'une classe de fonctionnaires au sens large du terme. (Ainsi, lorsqu'on donne à ce terme le sens très général d'employé à une activité du secteur public, on relève que les fonctionnaires représentent entre 11,22 % et 14,50 % des condamnés adultes à Kinshasa de 1961 à 1965, tandis qu'en Belgique, pour la même période, leur participation à la criminalité ne dépasse jamais 3 %). Cette importance du secteur tertiaire conditionne le foisonnement des problèmes de prestige qui jouent un rôle considérable dans la société africaine traditionnelle et nouvelle et que l'on peut, dès maintenant, retenir comme un secteur privilégié d'investigations dans la dynamique sociale urbaine lorsqu'on s'interroge sur ses mécanismes sociaux pathogènes. D'autre part, ce sont des facteurs similaires à ceux décrits dans les sociétés industrialisées qui ont le plus gros retentissement sur le modelage des comportements urbains : communications spatiales et communications des idées, des informations et des symboles facilitées, économie de consommation alimentant les signes extérieurs de mobilité sociale verticale, transformation et laïcisation du pouvoir politique, apparition d'un système de classes remplaçant le système colonial de castes, transformation des structures familiales rurales impliquant l'organisation de contrôles sociaux impersonnels, formalisés mais administrativement et techniquement choatiques.

Enfin, ce sont les mêmes concepts sociologiques que ceux utilisés dans la sociologie traditionnelle dont on dispose pour analyser les diverses formes de déviance : la désorganisation sociale, l'anomie, le conflit de culture, l'aliénation des structures économiques nationales. Nous verrons que la criminologie africaine n'a cependant que timidement utilisé ces cadres conceptuels.

Un mot très bref sur les matériaux et les moyens d'investigation. Nous avons accès à la documentation écrite du tribunal des mineurs de Kinshasa, dont le fonctionnement a été observé. Les dossiers des établissements de garde et d'éducation de l'Etat ont également été examinés, mais les établissements eux-mêmes font l'objet d'une observation systématique et continue. Des entretiens avec le personnel judiciaire et social ou tout organisme ou personne intéressés à la protection de l'enfance se tiennent périodiquement. Toutefois, l'approche essentielle consiste en une étude approfondie d'un très petit nombre de mineurs dont l'examen est amorcé en milieu pénitentiaire et comprend une enquête sociologique des milieux de vie qui prend un caractère quasi continu. Les cas sont choisis de sorte qu'une libération proche des sujets permette de les suivre en milieu libre. Aucun examen médico-psychologique ne peut être pratiqué faute de moyens et de personnel qualifié. L'approche statistique de départ qui devrait fournir des indications sur la représentativité des cas est à ce point rudimentaire qu'on ne peut espérer la développer en une étape autonome valable d'examen du phénomène de masse. Les statistiques criminologiques sont constituées directement par nous en compilant des données officielles brutes (dossiers ou registres) très incomplètes ; les informations démographiques générales sont, depuis l'indépendance, absolument inexistantes, quant aux sources sur les variables indépendantes écologiques, économiques, sociales, elles sont toujours trop anciennes compte tenu de la transformation du milieu. Dans ces conditions, l'examen des processus sociaux conduisant à la délinquance se poursuit à partir de l'étude des cas individuels. Il nous a paru que, dans notre dénuement, c'était la moins mauvaise méthode susceptible de susciter des hypothèses de travail scientifique. Les cas seront donc étudiés non pas principalement pour en extraire des collections de facteurs ou des séries d'attributs, mais pour qu'émerge une typologie de processus. Il s'agit là du point de notre communication qui nous intrigue le plus. Les études systématiques portant sur la délinquance juvénile dans une communauté, comme les travaux de l'école de Chicago, ont utilisé deux approches sociologiques classiques : l'examen des taux du phénomène de masse et l'analyse sociologique du cas individuel. Elles ne se sont jamais rejointes. La modestie de nos moyens nous contraint à n'utiliser que la seconde technique, mais nous avons le sentiment encore confus de rechercher des unités nouvelles — plus dynamiques — qui pourraient servir de point de départ à une approche macroscopique lorsque l'état des sources auxiliaires le permettra. Nous avons aussi le sentiment que cette méthode peut orienter davantage vers une théorie adaptée à la culture propre du centre urbain africain.

C'est à une ébauche de justification de cette hypothèse que nous réservons la suite de cette communication. On indiquera

d'abord l'impasse de l'approche factorielle classique. Outre la stérilité théorique à laquelle elle donne lieu, elle ne fournit aucune direction dynamique pour l'action sociale ou clinique. De surcroît, en milieu africain, l'analyse par les variables débouche sur un danger spécifique, celui de donner aux chercheurs l'illusion du connu qui fait dire à certains auteurs qu'ils ont rencontré les mêmes facteurs criminogènes qu'en Europe ou aux Etats-Unis. Nous pensons que rien ne condamne davantage cette approche que la naïveté de cet étonnement. Nous le montrerons en partant de données sur le milieu familial, le milieu scolaire et les conditions économiques. On cherchera ensuite une voie d'insertion dans la délinquance urbaine africaine.

Tous les travaux se sont évidemment attachés à mesurer les carences du milieu familial des délinquants. Nos propres données — auxquelles, selon notre conception, nous n'attachons qu'une valeur d'indication rudimentaire — montrent l'importance statistique du décès du père lorsqu'on groupe orphelins de père et orphelins complets. Toutefois, si l'on s'attache au milieu de vie immédiat de l'enfant, à l'époque de l'infraction, c'est l'absence de la mère qui paraît la plus importante. Si l'on examine les différences de fréquences entre ceux qui vivaient avec leurs deux parents et ceux qui vivaient avec un membre de la famille étendue, on s'aperçoit qu'elles sont statistiquement significatives pour chacune des deux années étudiées. D'autre part, en comparant la nature de la délinquance des deux groupes, on remarque que le groupe de ceux qui vivent avec un parent éloigné est plus violent. Ces données n'ont pas de valeur comme telles si on tient compte de la spécificité du milieu familial africain en transformation. Le rôle criminogène du milieu familial inadéquat a été analysé comme un facteur susceptible de troubler une socialisation qui devrait s'effectuer pendant les plus jeunes années dans la famille nucléaire par l'identification successive aux deux images parentales qui réussit, notamment grâce à la charge affective des relations parents-enfants. Le rôle de la famille africaine est à la fois plus large et moins axé sur des relations affectives que sur l'exposition du sujet à des modèles conformes à un certain nombre de valeurs. C'est ainsi que très jeune, l'enfant Mukongo fait de longs séjours chez d'autres membres du lignage. « L'identification qui est demandée à l'enfant ne vise pas une personne, mais une collectivité » (Perny, 1967). Les recherches de Weinberg (1964) au Ghana et du C.I.E. (1959) à Douala ont montré qu'il importait davantage de s'interroger sur les motifs du déplacement de l'enfant africain. Dans une société où l'acquisition de l'instruction est une valeur rare, le transfert de l'enfant chez un parent qui, habitant en ville, l'hébergera pendant ses études, pourrait être un facteur positif dans le processus de socialisation de l'enfant. Dans les sociétés traditionnelles, le rôle de la famille est à ce point fondamental qu'elle en gagne paradoxalement une certaine souplesse. Une série de struc-

tures supplétives interviennent en cas de dissociation par la mort ou le divorce. Il arrive trop souvent que ces mécanismes régulateurs ne fonctionnent plus que très partiellement en milieu urbain et notamment lorsqu'ils sont sollicités en dehors des cas pour lesquels ils ont été prévus. Ainsi, l'oncle maternel d'un enfant Mukongo vivant en régime matriarcal recevra son neveu venant de la brousse, et lui assurera un confort et une aisance matérielle mais pourra n'accorder aucune attention à ses activités, alors qu'il s'en souciera pour ses propres enfants. Ces diverses considérations indiquent la nécessité de préciser de nouvelles unités de recherche. Ces situations dynamiques que l'on pourrait alors quantifier dans des échantillons répondant aux critères de représentativité et de comparabilité peuvent être découvertes sous la forme de séquences dans l'histoire de vie de délinquants considérés comme « types sociaux ». Dans cette mesure, les critères de Dollard (1932) sur la valeur sociologique d'une étude de cas peuvent servir de première indication pour le choix des matériaux.

Il est malaisé d'établir des corrélations intéressantes entre scolarisation et délinquance juvénile parce que toute une série de concepts demandent à être précisés. Toutefois, l'examen des données africaines indique la naïveté de la conception du XIX<sup>e</sup> siècle, selon laquelle à l'ouverture d'une école correspondrait la fermeture d'une prison. On observe généralement au Congo Kinshasa, un taux de scolarité primaire satisfaisant si on le compare à d'autres pays africains, asiatiques, ou sud-américains, mais il n'en est plus de même au niveau de l'enseignement secondaire. D'autre part, quand on étudie en détail le degré primaire, il apparaît que ce sont surtout les premières années qui sont peuplées. Un décalage identique existe entre le nombre d'élèves en première et en seconde année du secondaire. Ces dénivellements joints à l'importance considérable du phénomène de retardement posent la question de la valeur des connaissances acquises et des diplômes acquis sur le marché du travail.

Dans un climat culturel où l'accent est mis sur le prestige de l'instruction, mais où l'on accorde aussi volontiers des effets magiques à l'octroi d'un diplôme, les frustrations se situent à plusieurs niveaux : difficulté de trouver une place dans le réseau d'enseignement, difficulté d'y obtenir une réussite suffisante, difficulté de pousser les études réussies à un stade ultérieur vers lequel les premières semblent entièrement orientées, difficulté de valoriser les diplômes et les connaissances acquises sur le marché du travail. Dans ces conditions, chaque échec risque de pousser les jeunes vers l'exploration d'alternatives valorisantes. Si la structure sociale n'offre pas aux jeunes gens une gamme assez attrayante de rôles et statuts substitutifs en cas de frustration, il est naturel qu'ils renoncent aux buts culturels proposés — d'autant plus qu'ils le sont avec beaucoup d'inconséquence — ou qu'ils tentent de les

atteindre par des voies illégitimes. On aura reconnu le schéma classique de l'anomie mertonienne. Mais c'est là une généralisation hâtive à partir d'un problème particulier de la structure des possibilités de promotion sociale. Le caractère mécanique du balancier anémique irrite celui qui se pose des questions de criminologie appliquée, aussi ce sont les situations anomiques avec leur anomia vécue par le sujet qui nous intéressent à titre d'unité de recherche.

On ne peut analyser la situation criminelle d'une ville africaine sans se référer à la misère. Les problèmes d'approvisionnement, de chômage, de logement, de sous-développement sont à ce point apparents que la tentation d'en faire non plus des éléments de la structure sociale dans laquelle éclot la délinquance, mais les « facteurs criminogènes » par excellence atteint même les esprits scientifiques sérieux. Rappelons d'abord que cette misère ne prend tout son sens que confrontée à certains succès, aux inégalités qui suscitent des valeurs contradictoires chez les groupes défavorisés. Les milieux de misère absolue, comme il en existe à l'intérieur, connaissent certes la révolte, mais la démoralisation, la déviance individuelle ou par petits groupes se développent sur un terrain de comparaison. Il est important de noter qu'actuellement encore la richesse représente pour l'Africain la détention, même très provisoire, d'un certain nombre de biens qui lui permettent de participer à un système de relations symboliques (P. Hugon). L'omniprésence du secteur tertiaire joue un rôle déterminant dans la tension que suscitent les problèmes de statuts que connaît le plus miséreux, le plus anonyme, le plus écrasé des chômeurs urbains. L'exemple du port de lambeaux de chemise sans que ces oripeaux ne remplissent plus aucune fonction de l'habit ; ni chaleur, ni protection, ni décoration, mais comme symbole pur de l'urbanisé est bien connu. Le rôle des « investissements somptuaires » dans la vie sociale africaine n'est plus à décrire (dot, fête...). Les tentatives de les supprimer ou de les réglementer appartiennent aux techniques juridiques occidentales classiques. Elles risquent d'accroître les tensions entre système traditionnel et système importé. Elles ne peuvent que grossir le volume des législations d'acculturation dont on espère une solution miracle au sous-développement. Cet espoir est d'autant plus vain que les organes de contrôle sont faibles.

Face à ce problème économique, examinons la structure de la délinquance juvénile à Kinshasa de 1956 à 1966. Les délits contre les biens intéressent 95 % (1956, date du maximum) à 48,70 % (1966, date du minimum de l'ensemble de la délinquance. Tandis que le volume de la délinquance juvénile mesuré par le nombre de mineurs jugés a doublé pendant cette période, tandis que croît le nombre de mineurs amenés devant le juge, dans une proportion de 1 à 10, la délinquance contre les biens prend une importance plus réduite. On voit s'accroître les délits de violence (2,14 % en 1959, 5,30 % en

1965, 10,20 % en 1966), les délits sexuels (2,99 % en 1959, 11,80 % en 1965, 19,30 % en 1966) et les délits « divers » (8,57 % en 1959, 21,20 % en 1965, 21,80 % en 1966).

La recrudescence de la violence en ville pourrait bien être un phénomène artificiel résultant entre autres du renforcement de l'hétérogénéité du milieu urbain, suscitant des recours plus fréquents aux autorités pour résoudre le conflit au niveau des parents des délinquants. Il s'agit de bagarres entre jeunes qui échouent devant le magistrat parce qu'une entente au niveau des parents des protagonistes a été impossible ou jugée telle par des intervenants privés ou publics. Il en va de même en matière sexuelle où la délinquance est surtout représentée par des viols. En réalité, il s'agit, très souvent, de relations sexuelles normales et précoces avec des filles dont le consentement est sans valeur juridique et qui n'ont pas abouti à l'indemnisation amiable de la famille ou au mariage. Ceci ne revient pas à dire que l'on pourrait, à la manière de Bongers, déduire le caractère économique de cette précocité sexuelle. Parmi les infractions diverses notons l'importance de l'inconduite (8,6 % en 1966), il s'agit de l'accroissement de la demande en correction paternelle indiquant une baisse du sentiment d'obligation d'éduquer sa progéniture. Le vagabondage, généralement lié à la consommation du chanvre, représentant 10,2 % de la délinquance en 1966.

Le vol revêtant l'importance qu'on lui connaît, nous l'analysons dans ses liens avec l'âge du délinquant et selon la nature du bien volé. Dans nos échantillons, là où les deux renseignements voisinaient avec précision, un tiers des cas était représenté par des vols d'argent de jeunes de 17 ou 18 ans. La moitié des vols sont des vols d'argent, les sommes volées sont très variables. On notera que les techniques les plus fréquemment rapportées pour les vols de sommes peu élevées sont élémentaires : vol à l'esbrouffe, à la bousculade, à l'arraché. Les vols d'objets divers sont de moitié moins fréquents que les vols d'argent. Ils portent sur des postes de radio, des montres, des cigarettes, des vêtements. On note un seul vol de vélo et pas de vol de véhicule. Il est vrai que les vols de véhicule sont généralement considérés comme des délits de groupes favorisés. Les objets volés sont très souvent immédiatement « consommés » par les sujets eux-mêmes et perçus par eux comme des symboles statutaires. Ce que nous venons de dire au sujet du facteur économique ne peut être interprété comme une négation de leur importance sur la vie sociale. Plus précisément encore, il ne s'agit pas de nier que la faim représente un problème important pour une grande partie des mineurs de Kinshasa, mais toute une vie parallèle à la vie économique moderne se développe pour répondre à ces besoins. La situation particulière du sous-développement souligne avec force la nécessité de chercher les traductions socio-psychologiques que subissent les faits économiques bruts pour jouer un rôle tant au niveau de la structure sociale qu'au

niveau des comportements du sujet en situation. Toute interprétation économique — paupériste — du vol africain nous paraît entachée d'incompréhension du contenu de l'acte et du rôle symbolique du produit du délit. Une explication simpliste peut être reproduite malheureusement par des juristes africains doublement acculturés (à l'Occident et à son droit), peu préparés à la recherche des comportements humains sinon par la notion périphérique de mobile en droit pénal. Il s'agit d'une conception qui réduit l'économiquement faible à un schéma psycho-sociologique sans substance. C'est la psychologie élémentaire du « ventre affamé n'a pas d'oreille » étendue à tout l'appareil psychique. Il y a là une conséquence des mécanismes psychologiques très subtils engendrés par la panique que suscite chez l'observateur l'identification au sujet affamé.

La liaison entre urbanisation et délinquance juvénile dans les pays sous-développés est controversée. La deuxième conférence des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants admet qu'il n'est guère prouvé que l'industrialisation et la concentration démographique (caractéristiques de l'urbanisation) soient les causes directes d'un accroissement de la délinquance. Clinard est d'un avis opposé. En réalité, comme l'a montré K. Weinberg à partir de ses observations à Accra, si l'on veut apercevoir le rôle de l'urbanisation sur la délinquance, le premier phénomène devrait être évalué moins en termes de caractéristiques urbaines (taille, densité, mobilité, hétérogénéité) qu'en tant que processus global affectant le territoire urbain. L'intérêt se déplace ainsi des variables formelles vers le contenu dynamique et répond à la perspective plus culturaliste de la recherche signalée dans la « note préliminaire ». Nous doutons cependant que l'on puisse appréhender opérationnellement ce processus global et nous croyons devoir l'analyser en divers processus sociaux partiels, d'éducation, de socialisation, de communications interpersonnelles... Or, les données de la sociologie urbaine africaine sont trop éparses pour nous aider. On a bien étudié les aspects formels de la croissance urbaine, on s'est intéressé à la transformation des institutions que les ethnologues avaient étudiées en milieu traditionnel mais les connaissances sont trop partielles pour servir de stock de variables à une étude sur la déviance. Ici encore, une collection de cas détaillés est susceptible de montrer quels sont les processus sociaux intéressés à la carrière délinquante. Nous partons évidemment de l'hypothèse selon laquelle la délinquance est un produit de groupe.

L'évolution des données empiriques sur la délinquance en bande est susceptible d'orienter les recherches. Elle a connu une profonde modification dans les cinq dernières années à Kinshasa. Vers 1960-1962 on a pu décrire un grand nombre de bandes de dimensions importantes, très fortement structurées, attachées à un territoire dont elles défendaient l'accès, exerçant entre elles une activité guerrière (P. Raymaeckers, 1964).

Nos données sur la complicité pour 1965 et 1966 indiquent que 22 % de nos cas ont agi en état de participation criminelle ; mais il s'agit de paires, de trios, ou de quatuors. Les informations recueillies sur le terrain indiquent que les bandes sont beaucoup moins nombreuses et moins structurées. Les observateurs sont d'avis qu'une profonde modification de la délinquance associationnelle s'est opérée. Il semble raisonnable de chercher les causes de cette transformation dans le changement social de la vie urbaine. L'examen des cas individuels vise évidemment à préciser les traits nouveaux d'une sous-culture qu'il faudra ensuite localiser tant sur le plan écologique que dans la structure sociale. Les composantes dominantes actuelles sont : adolescence à partir de 15 ans — la limite supérieure est mal connue en raison du chevauchement des catégories mineurs-majeurs — privation d'un foyer permettant la valorisation individuelle et sociale du sujet, scolarité interrompue, désœuvrement, consommation habituelle du chanvre, sexualité pré-nuptiale, voire érotisme mêlé aux interprétations magiques, larcins et fraude. Les lieux fréquentés sont quelques centres névralgiques où se développent les moyens de subsistance parallèles : petits travaux, petits services et surtout colportage. L'argot de ces jeunes est mouvant, imagé, emprunté aux mythes cinématographiques et aux mythes de la mobilité sociale. Les valeurs sont centrées sur l'allure « chic », la parade (« crâner »), le prestige. Il y a entre ces jeunes et la police de nombreuses interactions réciproques : contrôles, arrestations, palabres, détentions prolongées juridiquement floues, qui forment les séquences d'un processus de marchandage marquant continuellement leur existence.

A côté des thèmes de l'anomie vécue et de la mobilité verticale suscitant des tensions statutaires surgit ainsi le thème de l'étiquetage social (*social labelling process*) qui prend une place importante dans la sociologie de la déviance.

## CONCLUSION.

Notre apport aux discussions de ce congrès est forcément très limité, tant par la spécificité du terrain de nos recherches que par le caractère rudimentaire des connaissances socio-économiques que l'on en a. Nous avons pensé utiliser la faiblesse même de notre position pour attirer l'attention sur la possibilité de valoriser l'approche socio-culturelle du cas individuel tout en soulignant les inconvénients de l'approche par le modèle classique des variables traditionnelles. Cette perspective pose le problème du traitement d'unités plus dynamiques comme variables indépendantes dans des modèles de recherches à un stade ultérieur.